

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-13-7-1

Séance du vendredi 28 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Soutien en faveur du CERARE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, au CERARE, une subvention de 9 000 Euros.
- Précise que les crédits nécessaires figurent au budget départemental au chapitre 65, nature 6574, fonction 312, enveloppe 20268.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions